



Resiliation de caution pour un appartement loué avec une autre pe

Par **laruche**, le **21/02/2011** à **10:42**

Bonjour, mon fils s'est porté caution pour un appartement qu'il voulait louer avec une autre personne, peut-il se rétracter aujourd'hui ce contrat date de jeudi 17 /02/ 2011 et l'appartement doit être libre en avril.

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **14:36**

Que dit son engagement de caution ? Au mieux, il pourra annuler sa caution en LRAR et ça ne prendra effet qu'au 1er renouvellement du bail. Mais si l'acte de caution dit par exemple "le bail en cours et ses 3 renouvellements", un dédit de caution ne prendra effet que dans 12 ans (si le bail est de 3 ans, 24 ans si le bail est de 6 ans) ou si le locataire part avant.

Par **laruche**, le **21/02/2011** à **15:00**

je ne connais pas son engagement de caution, il ne peut donc pas se dégager de ce bail?

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **22:39**

Vous parlez de la caution ou du bail ?